Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **19 mars 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot -M. CLOTAGATIDE Vincent – M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki.

Absents : Mme CADERBY Colette*.

Procuration : MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - SERMANDE Jean Pierre à M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme JULLIEN Marie Josée à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël à Mme MARCHAND Gladys - M. REMY Michel à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme CADERBY Colette est arrivée au moment de la discussion de la 2ème affaire.**

Observation : M. THOMAS Sully ayant fait part de sa démission par lettre du 25/03/09, en application de l'Art. L.2121-4 du CGCT, il ne fait plus partie du conseil municipal.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Création de trottoirs – Allée du cimetière
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise G&C Travaux

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **G&C Travaux** pour la réalisation de l'opération **« Création de trottoirs – Allée du Cimetière ».**

…/…

Mairie des Avirons

Pour mémoire, le marché initial s'élève à un montant de **492 425.62 € TTC.**

Le présent **avenant n° 1** propose de prendre en compte des travaux supplémentaires liés à des adaptations techniques en plus et moins values rendus nécessaires en cours d'exécution de marché, à savoir :

• la création d'un réseau de délestage et d'antennes d'eaux pluviales pour collecter les eaux pluviales qui se jetaient directement sur la chaussée

• le remplacement d'un passage à grille par la mise en place d'un regard raccordé sur le réseau

• les adaptations diverses en cours de chantier : reprise d'escalier, arrachages d'arbres gênants, création de deux accès, surlargeur de béton.

La balance entre les plus values et les moins values fait apparaître un montant global de l'avenant de **17 076.87 € HT**, soit **18 528.40 € TTC**. Ce qui représente une augmentation de **3.76 %** du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché après prise en compte de **l'avenant n° 1** est de **510 954.03 € TTC**.

L'exécution des travaux précités nécessite un délai supplémentaire de **04 semaines.**

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver l'avenant n° 1 proposé

=> Le cas échéant, autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▪ Approuve **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **G&C Travaux** pour la réalisation de l'opération **« Création de trottoirs – Allée du Cimetière »** pour un montant de **18 528.40 € TTC.**

▪ Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons

Mairie des Avirons